

a récemment réaffirmé la validité du concept de la stratégie de l'asphyxie contenu dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Cette stratégie établit les priorités du Canada dans ses préparatifs en vue de la session extraordinaire. Il s'agit a) d'encourager la poursuite du processus SALT^{*}; b) de promouvoir la réalisation d'un traité multilatéral sur l'interdiction totale des essais; c) d'aider à préparer une convention sur l'interdiction des armes chimiques et leur destruction; d) de promouvoir l'évolution d'un régime de non-prolifération efficace fondé sur le traité de non-prolifération; et e) de participer aux négociations en vue de limiter et de réduire les forces conventionnelles. Le Canada est déterminé à arrêter la surenchère insensée du réarmement et ces priorités guideront nos efforts.

Monsieur le Président, j'ai parlé des grands objectifs que sont la paix, l'autodétermination et le développement. Ce sont là des idées-forces qui permettront de canaliser la dynamique du changement dans des directions positives. Elles sont aussi nouvelles que la société d'aujourd'hui et aussi anciennes que l'humanité; ce sont là des constantes dans le changement. Elles trouvent une résonance éloquente dans les idéaux de la charte, et elles méritent que nous leur renouvelions notre appui.

Mais il n'est aucun idéal plus noble que de vouloir donner à l'homme les moyens d'assumer sa dignité et ses droits.

C'est pourquoi la charte des Nations Unies enchâsse comme buts fondamentaux la promotion et l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Depuis, sont venus s'ajouter d'importants instruments relatifs au droit de l'homme, et tout particulièrement la Déclaration universelle des droits de l'homme. Maître d'oeuvre de la mise en application des dispositions du Pacte relatif aux droits civils et politiques, le Comité des droits de l'homme illustre de par son rôle expert et responsable la capacité de la communauté internationale de promouvoir des normes internationalement reconnues.

Le Pacte relatif aux droits économiques sociaux et culturels est un instrument tout aussi important qui appelle une revue en profondeur.

Certes, il reste des secteurs où des normes internationales n'ont pas encore été établies. C'est pourquoi le Canada se réjouit de la présentation à cette Assemblée du projet de Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction.

* Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques